



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 3 septembre 2019

– 3^e séance –

- PRÉSENTS :**
- Mmes Catherine Harel Bourdon, présidente
Diane Beaudet, vice-présidente et commissaire, Hochelaga-Maisonneuve (07) PAR TÉLÉPHONE
 - MM. Ben Valkenburg, commissaire, Plateau–Mile End (08)
Kenneth George, commissaire, Villeray–François-Perrault–Parc-Extension (03)
 - Mmes Mélisandre Shanks, commissaire représentante du comité de parents
Anne St-Pierre, commissaire cooptée
- ABSENTE :**
- Mme Marie-José Mastro Monaco, commissaire, Notre-Dame-de-Grâce–Westmount (11)
- Sont aussi présents :**
- M. Robert Gendron, directeur général
 - M^e Ann-Sophie Verrier, secrétaire générale
 - M^e Marie-Li Bélisle, secrétaire générale adjointe
 - M. Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire
 - Mmes Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle
Francyne Fleury, directrice générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement
- Sont invités :**
- MM. Frédéric Corbeil, directeur au Bureau des directions d'unité, unité 1 et directeur du Service du développement et de l'innovation professionnelle
Benoît Thomas, directeur au Bureau des directions d'unité, unité 2
 - Mmes Faten Philippe, directrice au Bureau des directions d'unité, unité 3
Julie Belhumeur, directrice au Bureau des directions d'unité, unité 4
Guylaine Cormier, directrice au Bureau des directions d'unité, unité 5
Alain Provost, directeur au Bureau des directions d'unité, unité 6
 - M. Mathieu Desjardins, directeur du Service de l'organisation scolaire
 - Mme Maryse Tremblay, directrice des Services pédagogiques
 - MM. Benoît Laforest, directeur des Services à l'élève
Jean-François Mongeau, directeur du Service des ressources financières

- M^e Joëlle Landry, directrice du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences
- MM. Bruno Marchand, directeur du Service des ressources matérielles
René Morales, directeur du Service du secrétariat général
- Mme Lucie Perreault, directrice du Service des technologies de l'information
- MM. Roger Lalonde, directeur adjoint au Service des ressources financières
Guillaume Geoffroy, directeur adjoint au Service des ressources matérielles
Pascal Rivard, directeur adjoint au Service des ressources matérielles
- Mmes Manon Narbonne, coordonnatrice du Bureau de projets institutionnels
Maude Leclerc, analyste, Secrétariat général

- Observateurs :**
- Mmes Mélanie Robinson, conseillère politique, Bureau de la présidence
Mélissa Duclos, conseillère politique, Bureau de la présidence
 - MM. Paul Gilbert, conseiller stratégique, Bureau de la présidence
Imane Allam, représentante du Comité de parents
Louis Bellerose, conseiller en relations de travail, Service de la gestion des personnes et du développement des compétences (SGPDC)
 - Mme Solange Lemire, conseillère au SGPDC
 - M. Michel Picard, APPA-CSN

La commissaire Diane Beaudet, vice-présidente, est présente à distance par voie téléphonique. Mme Beaudet est absente durant le huis-clos.

Un huis clos est décrété pour étude du point 8 (rapport A-29-1947) de 15 h 37 à 16 h 30.

Une pause a lieu de 15 h 05 à 15 h 35.

Mot de la présidente

La présidente, Mme Catherine Harel Bourdon, ouvre la séance du comité exécutif en souhaitant la bienvenue à tous.

1. Adoption de l'ordre du jour

La présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- ajouter sous la rubrique « Affaires nouvelles » :
 - a) Pénurie de main-d'œuvre
 - b) Rayonnement au baseball (Abraham Toro)
 - c) Gestion des chantiers
 - d) Déplacements d'élèves à la rentrée
- retirer l'article suivant :
 - A-33-1412 Service des ressources matérielles – conclusion et signature d'un amendement pour une prolongation de trois (3) mois du bail pour la location du bâtiment situé au 7378, rue Lajeunesse, en faveur de la Ville de Montréal
- déplacer sous la rubrique « Information » les articles suivants :
 - A-33-1408 Service des ressources matérielles – immeuble excédentaire n° 321, sis au 8833, boulevard Saint-Michel – travaux supplémentaires liés à la mise aux normes des issues et au réaménagement intérieur – locataire : CPE Le Camélia
 - A-33-1414 Service des ressources matérielles – école Paul-Bruchési – honoraires supplémentaires dans le cadre du projet d'ajout d'un gymnase à l'école
- ajouter sous la rubrique « Information » l'article suivant :
 - c) INF-831 Projets majeurs – plan de communication – rôles et responsabilités

L'ordre du jour est donc adopté comme suit :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 août 2019
- 3- Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 20 août 2019

- 4- Affaires nouvelles :
- a) Pénurie de main-d'œuvre
 - b) Rayonnement au baseball (Abraham Toro)
 - c) Gestion des chantiers
 - d) Déplacements d'élèves à la rentrée
- 5- Dossiers récurrents :
- a) Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)
 - b) Budget 2019-2020 et finances
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
 - c) Qualité de l'air
 - d) Capacité d'accueil
Tableaux du Service des ressources matérielles :
 - *Liste des demandes de capacité d'accueil*
 - *Tableau d'avancement des modulaires*
 - e) Immeubles excédentaires
 - *Tableau des transactions SGIE*
 - f) Offre alimentaire
 - g) Suivi des projets
- 6- Rubrique des commissaires représentants du Comité de parents
- * 7- A-10-181 Service de l'organisation scolaire – aide alimentaire transitoire – année scolaire 2019-2020
- 8- A-29-1947 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien technique – suspension sans traitement
- 9- A-31-3897 Service des ressources financières – service de déménageurs à taux horaires – appel d'offres 15-293P – attribution de contrats à exécution sur demande

- 10- A-31-3902 Service des ressources financières – fourniture et installation de mobilier neuf – appel d’offres 28-195P – attribution d’un contrat
- 11- A-33-1410 Service des ressources matérielles – école Marguerite-Bourgeois – travaux supplémentaires dans le cadre de mise aux normes : entrée d’eau et dispositif anti-refoulement
- 12- A-33-1411 Service des ressources matérielles – école Barclay – travaux supplémentaires dans le cadre de la rénovation de l’enveloppe extérieure
- 13- A-33-1413 Service des ressources matérielles – école Sainte-Claire – honoraires supplémentaires dans le cadre du projet de réfection des escaliers extérieurs, de la fondation et de la cour d’école
- 14- A-33-1416 Service des ressources matérielles – suspendre les mandats confiés au Service des ressources matérielles et au Bureau des approvisionnements découlant des résolutions 38 et 35 adoptées respectivement aux séances du 16 avril 2019 et du 13 novembre 2018 du comité exécutif concernant les concours d’architecture
- 15- A-34-3231 Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – juin et août 2019
- 16- A-34-3232 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – août 2019
- 17- Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – article 11 du Règlement R2011-1
- 18- Information :
 - a) A-33-1408 Service des ressources matérielles – immeuble excédentaire n° 321, sis au 8833, boulevard Saint-Michel – travaux supplémentaires liés à la mise aux normes des issues et au réaménagement intérieur – locataire : CPE Le Camélia
 - b) A-33-1414 Service des ressources matérielles – école Paul-Bruchési – honoraires supplémentaires dans le cadre du projet d’ajout d’un gymnase à l’école
 - c) INF-831 Projets majeurs – plan de communication – rôles et responsabilités
- 19- Période réservée aux membres du comité exécutif

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 août 2019

La présidente demande de reporter l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 août 2019.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° de REPORTER l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 août 2019.

3. Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 20 août 2019

Ce point est reporté à la séance du comité exécutif du 17 septembre 2019.

4. Affaires nouvelles

a) Pénurie de main-d'œuvre

Mme Harel Bourdon aborde le dossier de la pénurie de main-d'œuvre en réaffirmant que, depuis quelques semaines, il devient évident que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) n'est pas seule à devoir composer avec les effets de cette crise. Elle remarque également que la plus grande commission scolaire peut servir d'alerte lorsque des tendances se dessinent dans ses établissements.

M. Robert Gendron fournit des exemples d'enjeux qui se sont déclarés d'abord à la CSDM pour ensuite se répandre globalement dans le milieu de l'éducation : la vétusté des bâtiments, la capacité d'accueil et maintenant la pénurie de main-d'œuvre.

Des discussions ont aussi lieu par rapport au fait que la Commission scolaire, via son Service de la gestion des personnes et du développement des compétences et le Comité sur la qualité des services éducatifs, poursuit ses efforts dans le but de faire face efficacement à cet enjeu. Des propositions telles que la possibilité d'offrir une formation courte aux candidats, de reconnaître les heures de formation en ligne et de dispenser des cours de soir pour les enseignants non légalement qualifiés sont discutées.

b) Rayonnement au baseball (Abraham Toro)

M. Benoît Thomas, directeur de l'unité 2 (secondaire) souligne les performances d'un élève issu du programme sport-études / baseball de l'école Édouard-Montpetit, soit Abraham Toro. Ce dernier a intégré la Ligue majeure de baseball et rayonne maintenant aux États-Unis. Il mentionne également que deux autres joueurs provenant de cet établissement sont aussi en voie de devenir de futures vedettes de baseball américaines.

c) Gestion des chantiers

Mme Harel Bourdon aborde un autre sujet populaire dans le cadre de cette rentrée, soit la gestion des nombreux chantiers sur le territoire de la Commission scolaire. Sur cette question, les membres discutent de l'opportunité d'attribuer certaines responsabilités à des adjoints administratifs afin de faciliter le travail des directions d'établissement en matière de gestion de chantiers. Ils s'interrogent aussi sur les autres solutions possibles qui respecteraient à la fois le rôle et les obligations de chaque acteur qui œuvre sur nos chantiers et qui tiendraient compte des ressources dans les établissements de plus petite taille. À ce propos, les commissaires demandent que toutes les parties prenantes réfléchissent à des propositions et qu'elles les soumettent aux instances. En terminant, tous les membres concluent en soulignant l'importance d'implanter une communication de qualité dès le début d'un chantier entre les parents, la direction, le conseil d'établissement et le chargé de projet.

d) Déplacements d'élèves à la rentrée scolaire

Mme Harel Bourdon dresse un bilan de la rentrée concernant les déplacements. Au final, ce sont 41 élèves du primaire qui ont été déplacés sur 46 000 élèves lors de la journée de la rentrée. Fort de ce constat, le commissaire Kenneth George souhaite que la Commission scolaire signifie que ce ratio, toute proportion gardée, demeure bas. Il demande à obtenir les statistiques des autres commissions scolaires à des fins de comparaison, bien qu'il soit conscient qu'effectuer des comparaisons entre les commissions scolaires peut s'avérer difficile en raison des politiques d'admission qui peuvent différer d'une commission scolaire à l'autre et également du milieu montréalais distinctif.

5. Dossiers récurrents :

a) Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

M. Jean Ouimet annonce qu'à la séance du Conseil des commissaires du mois de septembre, une présentation sera dispensée par M. Frédéric Corbeil, sur l'offre de service de la Formation générale des adultes. En prévision de cette présentation, les commissaires demandent à M. Corbeil d'insister sur le travail réalisé en francisation.

M. Ouimet annonce aussi que lors de la séance du Conseil des commissaires du mois d'octobre, une présentation des résultats scolaires sera offerte aux commissaires en lien avec le Plan d'engagement vers la réussite.

b) Budget 2019-2020 et finances

- Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

À ce point, il y a aucune question ni aucun commentaire.

c) Qualité de l'air

À ce point, il y a aucune question ni aucun commentaire.

d) Capacité d'accueil

À ce point, M. Jean Ouimet dépose un tableau présentant un portrait des groupes qui ont fait l'objet d'un changement de ratio maître-élève faisant suite aux modifications du statut de défavorisation des écoles.

Tableaux du Service des ressources matérielles :

- Liste des demandes de capacité d'accueil

À ce point, un tableau présentant la liste des demandes de capacité d'accueil est déposé au comité exécutif.

- Tableau d'avancement des modulaires

À ce point, un tableau d'avancement des modulaires est déposé au comité exécutif.

e) Immeubles excédentaires

À ce point, un tableau des transactions SGIE est déposé au comité exécutif.

f) Offre alimentaire

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

g) Suivi des projets

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

6. Rubrique des commissaires représentants du Comité de parents

Mme Mélisandre Shanks, représentante du comité de parents s'exprime sur les sujets suivants et émet des recommandations en ce début d'année :

- a) Une bonne communication entre les directions d'écoles et les parents est essentielle et peut contribuer à désamorcer certaines situations difficiles. Un rappel en ce sens serait opportun.
- b) Les parents souhaitent être impliqués dès maintenant dans la 2^e phase des projets éducatifs, et ce, afin de pouvoir apporter leur contribution efficacement.
- c) Un rappel aux directions d'établissement que les délégués au Comité de parents doivent être élus en assemblée générale serait souhaitable.

- d) Pour le bénéfice des parents siégeant sur divers comités, une vérification de l'agenda des rencontres est demandée afin de favoriser la participation du plus grand nombre.
- e) Une rencontre du comité de parents aura lieu ce soir et portera sur la nomination du protecteur de l'élève et son substitut et celle du nouveau commissaire dans la circonscription de Mercier.

*7. Service de l'organisation scolaire – aide alimentaire transitoire – année scolaire 2019-2020

Document déposé : Rapport A-10-181 en date du 3 septembre 2019
de M. Sylvain Senécal et de Mme Marie-Claude Morin
concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

8. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien technique – suspension sans traitement

Document déposé : Rapport A-29-1947-A en date du 16 août 2019
de Mme Solange Lemire concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les représentations du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences;

CONSIDÉRANT les accusations criminelles dont fait l'objet la personne concernée ayant le matricule 192 771 420;

CONSIDÉRANT le risque de compromettre la sécurité des élèves de la Commission scolaire de Montréal;

CONSIDÉRANT que la nature de ces accusations cause préjudice à la Commission scolaire de Montréal et par conséquent nuit à l'image de celle-ci;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCEPTER le rapport soumis;

- 2° de SUSPENDRE sans traitement la personne concernée dont le matricule est 192 771 420, et ce, jusqu'à l'issue de son procès ou jusqu'à l'arrêt des procédures;
- 3° de MANDATER le Service du secrétariat général pour faire parvenir à l'employé concerné une lettre l'informant de cette décision dans un délai de trois jours suivant la décision du comité exécutif.

9. Service des ressources financières – service de déménageurs à taux horaires – appel d'offres 15-293P – attribution de contrats à exécution sur demande

Document déposé : Rapport A-31-3897 en date du 26 août 2019
de M. Christian Ouellet et de Mme Nathalie Sauvé
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié pour retenir les services d'une (ou de plusieurs) entreprise spécialisée en déménagement afin de répondre aux besoins de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT que l'entente initiale, d'une durée d'une année à compter de la date d'attribution du contrat est assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune;

CONSIDÉRANT la dépense annuelle estimée à 350 000 \$ pour l'ensemble de la CSDM;

CONSIDÉRANT que sept soumissions ont été reçues et que quatre ont été déclarées admissibles et conformes;

CONSIDÉRANT que la répartition de la dépense sera assumée à 25 % par le budget d'opération (écoles, unités administratives ou Service des ressources matérielles) et à 75 % par le budget d'investissement du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que les demandes d'exécution seront attribuées au fournisseur qui a soumis le prix le plus bas, à moins que celui-ci ne puisse y donner suite, auquel cas les autres fournisseurs seront sollicités en fonction de leur rang respectif présenté ci-dessous et selon le prix de leur soumission respective :

- 1- *Déménagement M.E.C Plus inc.*
- 2- *Lachapelle Logistique (9255-5473 Québec inc.)*
- 3- *Transports Lacombe*
- 4- *Transport Lyon inc.*

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER des contrats à exécution sur demande d'une valeur annuelle globale de 386 340 \$ plus taxes à *Déménagement M.E.C Plus inc., Lachapelle Logistique (9255-5473 Québec inc.), Transports Lacombe et Transport Lyon inc.* pour les services spécialisés en déménagement. Ces contrats sont d'une durée d'une année à compter de la date d'attribution du contrat, avec deux options de renouvellement d'une année chacune avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif;
- 2° de METTRE FIN aux contrats à l'arrivée du premier des deux événements suivants : la date d'échéance au terme d'une année de contrat ferme ou l'atteinte du montant maximal de 386 340 \$ plus taxes correspondant à l'entente.

10. Service des ressources financières – fourniture et installation de mobilier neuf – appel d'offres 28-195P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3902 en date du 28 août 2019
de Mmes Radia Dehimi et Sophie Beauchamp
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié pour retenir les services d'un fournisseur pour la fourniture et l'installation de mobilier neuf;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT que *Solutions Zoom inc., Trium Mobilier de Bureau inc.* et *Unique Mobilier de Bureau (2737-6557 Québec inc.)*, ont soumis une proposition rencontrant les exigences d'admissibilité et de conformité de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT qu'*Unique Mobilier de Bureau (2737-6557 Québec inc.)* est le plus bas soumissionnaire ayant présenté une soumission conforme et ayant présenté des produits répondant aux exigences requises;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ATTRIBUER, en accord avec la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1), un contrat pour la fourniture et l'installation de mobilier neuf à *Unique Mobilier de Bureau (2737-6557 Québec inc.)* pour une valeur estimée à 3 823 087,33 \$ plus taxes.

11. Service des ressources matérielles – école Marguerite-Bourgeoys – travaux supplémentaires dans le cadre de mise aux normes : entrée d’eau et dispositif anti-refoulement

Document déposé : Rapport A-33-1410 en date du 23 août 2019
de M. Madjid Douzane concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l’entrepreneur *Le Groupe Centco inc.* pour la mise aux normes : entrée d’eau et dispositif anti-refoulement, à l’école Marguerite-Bourgeoys située au 2070, rue Plessis, à Montréal;

CONSIDÉRANT l’ajout d’un dispositif anti-refoulement sur la tuyauterie alimentant les lances incendies de l’école et une valve d’entrée d’eau supervisée;

CONSIDÉRANT le recouvrement de la nouvelle tuyauterie alimentant les lances incendies avec un isolant thermique (calorifuge);

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d’investissement et que, par conséquent, elle n’aura pas d’incidence sur la situation financière de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d’investissement périodiquement auprès du ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur (MEES) en raison des changements qui peuvent survenir en cours d’année et que, en fonction des disponibilités du budget d’investissement et sous réserve de l’approbation du comité exécutif et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l’entrepreneur *Le Groupe Centco inc.* la somme, incluse dans le présent rapport, associée à l’ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre de mise aux normes: entrée d’eau et dispositif anti-refoulement à l’école Marguerite-Bourgeoys.

12. Service des ressources matérielles – école Barclay – travaux supplémentaires dans le cadre de la rénovation de l’enveloppe extérieure

Document déposé : Rapport A-33-1411 en date du 21 août 2019
de Mme Marie-Chantale Sasseville concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Maçonnerie Rainville & Frères inc.* pour la réfection de l'enveloppe extérieure à l'école Barclay, située au 7941, avenue Wiseman, à Montréal;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur était déjà mobilisé à l'école et effectuait déjà des travaux de réfection de l'enveloppe;

CONSIDÉRANT que les travaux étaient jugés prioritaires et devaient être effectués dans la prochaine année au maximum;

CONSIDÉRANT que les répercussions sur les usagers étaient minimisées étant donné que les travaux étaient effectués durant les vacances d'été;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du comité exécutif et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Maçonnerie Rainville & Frères inc.* la somme, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre de la rénovation de l'enveloppe extérieure à l'école Barclay.

13. Service des ressources matérielles – école Sainte-Claire – honoraires supplémentaires dans le cadre du projet de réfection des escaliers extérieurs, de la fondation et de la cour d'école

Document déposé : Rapport A-33-1413 en date du 26 août 2019
de Mme Marie-Michèle Garneau concernant le sujet
en référence

CONSIDÉRANT le contrat initial accordé en novembre 2018 à la firme *Équipe Laurence, Experts-Conseils SENS* pour les services professionnels liés à la conception et à la surveillance des travaux de la réfection des escaliers extérieurs, de la fondation et de la réfection de la cour de l'école Sainte-Claire, située au 8500, rue Sainte-Claire, à Montréal;

CONSIDÉRANT le mandat de surveillance, incluant les disciplines de génie civil, de structure et d'environnement, a été accordé en mars 2019 à la firme *Équipe Laurence, experts-conseils SENC*;

CONSIDÉRANT qu'au cours de la réalisation du mandat, des travaux ont été ajoutés modifiant la portée des travaux;

CONSIDÉRANT l'ajout de la portée du mandat lié à la réfection complète de la cour d'école;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du comité exécutif et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à la firme *Équipe Laurence, Experts-Conseils SENS* la somme incluse dans le présent rapport, associée aux honoraires pour les services professionnels fournis dans le cadre du projet de réfection des escaliers extérieurs, de la fondation et la réfection de la cour de l'école Sainte-Claire.

14. Service des ressources matérielles – suspendre les mandats confiés au Service des ressources matérielles et au Bureau des approvisionnements découlant des résolutions 38 et 35 adoptées respectivement aux séances du 16 avril 2019 et du 13 novembre 2018 du comité exécutif concernant les concours d'architecture

Document déposé : Rapport A-33-1416-A en date du 28 août 2019
de Mme Claude Laurin concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la résolution CC-M-278 adoptée le 23 mai 2018 par le Conseil des commissaires concernant l'intérêt pour la Commission scolaire de Montréal (CSDM) de participer à des concours d'architecture pour la construction d'écoles;

CONSIDÉRANT la résolution 35 adoptée le 13 novembre 2018 par le comité exécutif concernant les concours d'architecture visant les projets approuvés dans le cadre du Programme québécois des infrastructures (PQI);

CONSIDÉRANT que les règles de concours édictées par l'Ordre des architectes du Québec (OAQ) constituent un régime particulier et dérogent aux règles habituelles d'attribution de contrats par appel d'offres public prévues à la *Loi sur les contrats dans les organismes publics* (LCOP);

CONSIDÉRANT la résolution 38 adoptée le 16 avril 2019 par le comité exécutif visant à autoriser les démarches afin d'obtenir l'appui du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dans le but d'obtenir les dérogations au Conseil du Trésor en vue d'organiser des concours d'architecture;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des démarches réalisées par les services de la CSDM décrites au présent rapport n'ont pas permis d'obtenir les autorisations requises pour réaliser des concours;

CONSIDÉRANT les besoins scolaires pressants reconnus par le MEES et le Service de l'organisation scolaire dans le quartier scolaire Peter-McGill et que la démarche *Planifions notre école* a été lancée au centre-ville en juin dernier;

CONSIDÉRANT que le calendrier du projet de nouvelle école primaire en centre-ville a déjà été retardé d'une année en raison des démarches de concours et que le niveau de vétusté important des bâtiments existants laissés vacants ne permettent pas d'attendre davantage;

Il est PROPOSÉ :

- 1° de SUSPENDRE les mandats confiés au Service des ressources matérielles et au Bureau des approvisionnements découlant des résolutions 38 et 35 adoptées respectivement aux séances du 16 avril 2019 et du 13 novembre 2018 du comité exécutif concernant les concours d'architecture;
- 2° d'AUTORISER le lancement de l'appel d'offres pour la rétention des services professionnels pour le projet de construction d'une nouvelle école primaire sur le site sis au 1220-1230, rue de la Montagne dans le quartier Centre-ville ouest;
- 3° de MANDATER le Service des ressources matérielles à faire les démarches auprès de la Société québécoise des infrastructures (SQI) pour évaluer la pertinence de leur approche visant à favoriser l'innovation architecturale à même les processus conformes à la LCOP pour le projet d'agrandissement de l'école secondaire Sophie-Barat sur le site des vestiges de l'ancien externat dans le quartier Ahuntsic-Bordeaux;

- 4° de REPORTER la décision sur la meilleure voie à suivre, incluant la tenue d'un concours d'architecture, pour le projet d'agrandissement de l'école secondaire Sophie-Barat sur le site des vestiges de l'ancien externat dans le quartier Ahuntsic-Bordeaux dans l'attente du rapport du Service des ressources matérielles et des démarches auprès des ministères concernés;
- 5° de MANDATER la direction générale à signer la *Convention d'aide financière liant la CSDM au MEES* en reportant d'une année l'échéance pour la réalisation des projets mentionnés au présent rapport;
- 6° de POURSUIVRE la démarche *Planifions notre école* menée par le Service de l'organisation scolaire relativement au projet de construction d'une nouvelle école primaire sur le site sis au 1220-1230, rue de la Montagne dans le quartier Centre-ville ouest.

Le commissaire Kenneth George propose en amendement l'ajout de l'élément de proposition suivant :

« de PRENDRE ACTE de l'absence de réponse du gouvernement à la demande de dérogation aux règles habituelles d'attribution des contrats; »

Il propose également, à la fin du dernier élément de proposition, d'ajouter les termes « en intégrant les éléments architecturaux ».

La proposition d'amendement est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Il est donc unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de PRENDRE ACTE de l'absence de réponse du gouvernement à la demande de dérogation aux règles habituelles d'attribution des contrats;
- 2° de SUSPENDRE les mandats confiés au Service des ressources matérielles et au Bureau des approvisionnements découlant des résolutions 38 et 35 adoptées respectivement aux séances du 16 avril 2019 et du 13 novembre 2018 du comité exécutif concernant les concours d'architecture;
- 3° d'AUTORISER le lancement de l'appel d'offres pour la rétention des services professionnels pour le projet de construction d'une nouvelle école primaire sur le site sis au 1220-1230, rue de la Montagne dans le quartier Centre-ville ouest;
- 4° de MANDATER le Service des ressources matérielles à faire les démarches auprès de la Société québécoise des infrastructures (SQI) pour évaluer la pertinence de leur approche visant à favoriser l'innovation architecturale à même les processus conformes à la LCOP pour le projet d'agrandissement de l'école secondaire Sophie-Barat sur le site des vestiges de l'ancien externat dans le quartier Ahuntsic-Bordeaux;

- 5° de REPORTER la décision sur la meilleure voie à suivre, incluant la tenue d'un concours d'architecture, pour le projet d'agrandissement de l'école secondaire Sophie-Barat sur le site des vestiges de l'ancien externat dans le quartier Ahuntsic-Bordeaux dans l'attente du rapport du Service des ressources matérielles et des démarches auprès des ministères concernés;
- 6° de MANDATER la direction générale à signer la *Convention d'aide financière liant la CSDM au MEES* en reportant d'une année l'échéance pour la réalisation des projets mentionnés au présent rapport;
- 7° de POURSUIVRE la démarche *Planifions notre école* menée par le Service de l'organisation scolaire relativement au projet de construction d'une nouvelle école primaire sur le site sis au 1220-1230, rue de la Montagne dans le quartier Centre-ville ouest en intégrant les éléments architecturaux.

15. Bureau des commissaires – remboursement des dépenses de fonction – juin et août 2019

Document déposé : Rapport A-34-3231 en date du 26 août 2019 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction des commissaires pour les mois de juin et d'août 2019;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction des commissaires pour les mois de juin et d'août 2019, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

16. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – août 2019

Document déposé : Rapport A-34-3232 en date du 26 août 2019 de
Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'août 2019;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'août 2019, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

17. Réception des pouvoirs exercés par le directeur général en cas de circonstances particulières – article 11 du règlement R2011-1

Ne s'applique pas.

18. Information :

- a) A-33-1408 Service des ressources matérielles – immeuble excédentaire n° 321, sis au 8833, boulevard Saint-Michel – travaux supplémentaires liés à la mise aux normes des issues et au réaménagement intérieur – locataire : CPE Le Camélia
- b) A-33-1414 Service des ressources matérielles – école Paul-Bruchési – honoraires supplémentaires dans le cadre du projet d'ajout d'un gymnase à l'école
- c) INF-831 Projets majeurs – plan de communication – rôles et responsabilités

19. Période réservée aux membres du comité exécutif

En prévision de la prochaine séance du Conseil des commissaires où sera présentée l'offre de service de la Formation générale des adultes, la commissaire Anne St-Pierre formule le souhait qu'un bilan soit présenté au grand public portant sur les expériences de scolarisation des adultes en milieu communautaire. Elle demande aussi que soient présentés les partenariats entre la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et les organismes qu'elle encourage puisque c'est un moyen de faire valoir l'école publique comme un vecteur de l'éducation populaire.

La séance est levée à 16 h 30.

Secrétariat général – 8 octobre 2019

* Les rapports précédés d'un astérisque seront également à l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 25 septembre 2019.